

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **4^{ème} trimestre 2023**
Séance du **11 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le cinq décembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29 Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI			Nathalie DAVIET
Karine FALCONNAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGO		X		Isabelle DUMONT	X		
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette SCHALBURG		X	
Eric FRULLINO	X			Vanessa LEBAILLY	X		
Yolande BAUDIN	X			Grégoire BALLANSAT		X	
Philippe LANGANNE	X			Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE			Séverine CARTIER
Jean-Claude PERCEVAL			Roger DALLEVET	Sophie FORNUTO			Luc DUBOIS
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER	X		
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE	X		
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER	X		
Pierre AGERON			Eric FRULLINO				

Délibération	N°2023-118	POLITIQUE ENFANCE ET JEUNESSE – AVENANTS TERRITOIRE BONUS CTG EXTRA ET PERISCOLAIRE
--------------	------------	--

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT),
VU les projets d'avenants présentés par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie,
CONSIDERANT que ces avenants tendent à accorder une participation financière supplémentaire à la commune dans le cadre de l'organisation du service extrascolaire et périscolaire,
ENTENDU le rapport de Madame l'Adjointe au personnel et aux affaires scolaires et périscolaires selon lequel :

Par délibération du 06/11/2023, la commune a approuvé la convention territoriale globale (CTG) déploie un nouveau cadre de référence qui prend le relais des Contrats Enfances Jeunesse (CEJ) tout en proposant une approche globale du territoire, et ce de deux façons : en élargissant les thématiques examinées au-delà de l'enfance jeunesse et en recherchant l'association de l'intercommunalité et de l'ensemble de ses communes membres.

Cette convention permet à la commune de bénéficier de la prestation de service ordinaire (PSO) qui est une aide financière pour soutenir l'organisation des accueils de loisirs sans hébergement extra et périscolaires.

Ce financement de base, la prestation de service ALSH, est complétée progressivement par le bonus « territoire CTG » au fur et à mesure de l'arrivée à échéance des contrats enfance et jeunesse. Il est attribué aux équipements soutenus financièrement par des collectivités locales signataires avec la CAF d'une convention territoriale globale.

Le bonus territoire CTG est une aide complémentaire à la prestation de service ALSH versée aux structures soutenues financièrement par une collectivité locale engagée auprès de la CAF dans un projet de territoire au service des familles.



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-118	POLITIQUE ENFANCE ET JEUNESSE – AVENANTS TERRITOIRE BONUS CTG EXTRA ET PERISCOLAIRE
--------------	------------	---

Cette subvention de fonctionnement vise à favoriser la pérennité de l'offre existante en matière d'accueil de loisirs extrascolaires et périscolaires et à améliorer l'accessibilité tarifaire aux équipements.

Ce financement du bonus territoire CTG est accordé dans la limite de l'offre existante qui s'élève pour l'année de référence de la présente convention à :

- 29 834,64 heures d'accueil dans le cadre extrascolaire
- 34 502,49 heures d'accueil dans le cadre périscolaire

Le montant forfaitaire du bonus territoire CTG pour les heures existantes : 0,31 €/heure.

La commune remplissant toutes les conditions pour pouvoir bénéficier de ce bonus, il est proposé de signer les avenants extrascolaire et périscolaire pour la période du 01/01/2023 et jusqu'au 31/12/2025.

➤ **Il est proposé au Conseil municipal :**

- **De solliciter l'obtention du bonus territoire CTG auprès de la CAF de la Haute-Savoie**
- **D'approuver les projets d'avenants proposés joints à la présente délibération**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants bonus territoire CTG extrascolaire et périscolaire**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	26	Majorité absolue	14
	POUR(S)		CONTRE(S)		ABSTENTION(S)
	26		0		0

ADOpte cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.



Le secrétaire de séance,
Philippe LANGANNE.

Délibération exécutoire compte tenu :
De sa transmission en Préfecture le : 13/12/2023
De sa mise en ligne le : 14/12/2023

